



Vols crépusculaires

Encadrement des arrivées proches de la nuit à LFLG

Contexte sécurité

Suite à un retour d'expérience interne (atterrissage 8 min avant la nuit aéro avec une seule piste ouverte, équipage non qualifié VdN), le Club met en place une règle interne plus restrictive que la réglementation.

Cette décision s'inscrit dans l'esprit de la gestion du risque préconisée par :

- EASA – Safety Management System
- SERA – conditions de vol VFR
- Retours d'expérience BEA sur accidents en conditions lumineuses dégradées

Nouvelle règle ACD

À LFLG, tout vol doit être posé avant l'heure du coucher du soleil.

Déroptions

- 1) Si les 2 pistes sont ouvertes, les tours de piste sont autorisés.
 - 2) Si les 2 pistes sont ouvertes, les retours de navigation avec instructeur à bord sont autorisés.
 - 3) Si une seule piste est ouverte, seuls les vols effectués dans les conditions réglementaires du vol de nuit (qualification du commandant de bord, avion équipé, carburant et météo compatible) sont autorisés.**
-

Analyse de risque

Les arrivées proches de la nuit cumulent :

- Baisse rapide de luminance
- Illusions visuelles (pente, distance, arrondi)
- Fatigue en fin de navigation
- Pression opérationnelle

L'approche stabilisée devient plus difficile sans formation VdN.

Application

- 1) Cette nouvelle règle est applicable immédiatement (25/03/2026)
- 2) Elle doit être intégrée à la préparation des vols
- 3) Dans un souci de culture juste, en cas de non-respect merci de vous rapprocher spontanément d'un membre de la CoSP

Bons vols à tous,
La CoSP